

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024.09.124 B

Prestation de services pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre sur les programmes d'assainissement et d'eau potable de l'agglomération : appel d'offres ouvert

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 août 2024

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: 26

Nombre de présents: 21

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre d'excusés : 3

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_124B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.09.124 B**

Rapporteur : François NEBOUT

PRESTATION DE SERVICES POUR LA REALISATION DE MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR LES PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION : APPEL D'OFFRES OUVERT

Pilier : Développer et prendre soin des ressources
Ambition : Non ventilé
Enjeux : Non ventilé

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité et accès aux services assainissement, Gestion durable et intégrée des ressources en eau
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles
ODD 13 : Adaptation

L'accord-cadre «missions de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable» notifié en 2020 arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'Eau Potable et Assainissement, Eaux Usées et Eaux Pluviales, GrandAngoulême souhaite lancer une nouvelle consultation.

Conformément aux dispositions du livre IV relatives à la maîtrise d'œuvre publique et à ses décrets d'application, la mission confiée au maître d'œuvre sera éventuellement composée des éléments suivants :

- les études d'avant-projet (AVP),
- les études de projet (PRO),
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- les études d'exécution et de synthèse des ouvrages (EXE-SYN) ou VISA des études d'exécution,
- la direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Eventuellement des missions complémentaires suivantes :
- Mission complémentaire 1 : Diagnostic (DIAG).

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 et R2172-1 à 4 du code de la commande publique pour les missions de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_124B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024
Publication : 16/09/2024

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec engagement sur un montant maximum de 400 000 €HT en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'estimation annuelle est de 250 000 € HT.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_124B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024